

**Assemblée nationale
XIII^e législature
Session ordinaire de 2008-2009**

**Compte rendu
intégral**

Première séance du jeudi 12 février 2009

M. le président. La parole est à M. Régis Juanico.

M. Régis Juanico. Le présent texte a trait à la réforme de l'hôpital et son article 1^{er} concerne les missions des établissements de santé. La discussion de ce projet à l'Assemblée nationale nous semble être le cadre naturel pour aborder la situation des Centres Hospitalo-Universitaires, dont on sait qu'ils ont des caractéristiques bien spécifiques.

Le problème n'est pas nouveau : la commission Marescaux s'est réunie bien tard au mois de janvier. Nous, députés du groupe SRC, n'avons eu de cesse – comme d'ailleurs la Fédération hospitalière de France de tirer la sonnette d'alarme dès le mois d'avril, s'agissant de la dégradation de la situation financière des CHU et du déficit cumulé. Je rappelle que 30 CHU sur 31 étaient déficitaires en 2008, soit 800 millions d'euros – presque un milliard d'euros de déficit cumulé !

J'entends bien Mme Bachelot nous dire que ce déficit ne concerne que quelques établissements – il serait dû pour 80 % à cinq ou six établissements. Soit, mais ce sont tous des CHU, et la plupart de grande taille !

Je le répète : les CHU se trouvent dans une situation particulière. Je l'observe à Saint-Étienne, où le déficit atteint trente millions d'euros et où, il y a deux semaines, on nous a fait voter par une voix d'écart un plan de retour à l'équilibre qui prévoit la suppression de trois cents emplois. Une voix d'écart !

Les élus administrateurs ont été mis devant le fait accompli. Ils n'ont pas eu le choix : telle est la réalité dans de nombreux CHU aujourd'hui, car les règles de financement CHU ne sont pas adaptées à leur spécificité – qu'il s'agisse de la tarification à l'activité et de la conséquence de la concurrence des établissements privés sur les missions les plus lucratives, ou de l'évolution insuffisante des enveloppes consacrées aux missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation – les MIGAC – et aux missions d'enseignement, de recherche, de référence et d'innovation, dites MERRI.

Voilà ce dont nous voulons parler ici, à l'Assemblée nationale. Et voilà de quoi nous ne pourrions pas parler, puisque l'on nous dit que la commission Marescaux, mise en place par le Président de la République début janvier, va travailler et rendre des conclusions dans les prochaines semaines, de sorte que nous serons, nous députés, dessaisis de ce débat fondamental de ces sujets. La discussion est pourtant essentielle : il s'agit d'étudier le changement des règles de financement des CHU, car, en l'état de leur application, elles contribuent à asphyxier ces établissements. Les conséquences de ce sous-financement sont dramatiques pour l'emploi : plusieurs milliers de postes (20 000) sont concernés par les plans de retour à l'équilibre !